

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 janvier 2014

## EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 81

présenté par  
Mme Le Dain et M. Le Déaut

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« et le déroulement »

les mots :

« , le déroulement et les délais ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Introduire la notion de délais est primordiale car seule cette notion peut permettre l'action.

En l'absence de délais précisés, les risques d'allongement des procédures pourraient rendre, de facto, la loi inapplicable.